

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 septembre 2022

PUBLIE LE : 26 SEP. 2022

Délibération n°220920-9 : DSP portant sur l'exploitation de centre de traitement des déchets ménagers assimilés multi-filières CYRENE et d'une déchetterie – Avenant n°16

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatorze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	14
<u>Pouvoirs</u>	:	2
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	15

VALOSEINE / CS – 220920-9

OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES MULTI-FILIERES CYRENE ET D'UNE DECHETERIE - AVENANT N° 16

RAPPORTEUR : Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention de Délégation de Service Public (DSP) conclue le 1^{er} juillet 2014 avec la société GENERIS pour l'exploitation du centre de traitement des déchets ménagers et assimilés Cyrène pour une durée de 9 ans ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'historique, et notamment de la dissolution du SIVaTRU, VALOSEINE et le SITRU sont actuellement co-délégants de ladite convention ;

CONSIDERANT le souhait du SITRU de ne plus bénéficier des prestations du Centre multi-filières CYRENE ;

CONSIDERANT que les apports des membres du SITRU ne représentant qu'une partie très limitée des tonnages de déchets traités sur le Centre multi-filières CYRENE, l'ensemble des biens du service feront exclusivement leur retour à VALOSEINE à l'issue de la convention de DSP ;

CONSIDERANT qu'ainsi et au regard de la durée résiduelle de la convention, le retrait du SITRU n'entraînerait pas une modification substantielle de la DSP ;

CONSIDERANT, en conséquence, la nécessité de signer un avenant n° 16 à la convention, prenant acte de la fin des apports en provenance des membres du SITRU et la réduction du périmètre de la convention de DSP vis-à-vis du SITRU ainsi que précisant les conditions de poursuites de la convention de DSP entre VALOSEINE et GENERIS ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant n° 16 à la DSP portant sur l'exploitation du centre de traitement des déchets ménagers assimilés multi-filières Cyrène et d'une déchèterie, prenant acte de la fin des apports en provenance des membres du SITRU et la réduction du périmètre de la convention de DSP vis-à-vis du SITRU, ainsi que précisant les conditions de poursuites de la convention de DSP entre VALOSEINE et GENERIS.

AUTORISE le Président à signer, avec la SITRU et avec la société GENERIS, ledit avenant n° 16 et tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 SEP. 2022**

Transmis en préfecture et affiché le **26 SEP. 2022**

Pour Extrait Conforme



Charles PRÉLOT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal